

## RAPPORT d'orientations budgétaires 2018

L'année 2017 marque le 4<sup>ème</sup> exercice comptable complet suite aux transferts des compétences.

### I – Le fonctionnement.

#### A – Le bilan 2014/2017.

##### 1 – Les soldes intermédiaires de gestion.

Repères	Soldes intermédiaires de gestion	2014	2015	2016	2017
A	Recettes réelles de Fonctionnement avec EFR	4 351 122	4 629 324	4 753 028	4 954 636
B	Excédent de fonctionnement reporté (EFR)	734 237	792 109	859 027	921 023
C	Recettes réelles de Fonctionnement sans EFR	3 616 885	3 837 215	3 894 001	4 033 613
D	Dépenses réelles de Fonctionnement	3 359 266	3 224 464	3 469 666	3 501 062
E	Chapitre 67 - charges exceptionnelles	2 148	21 693	6 056	4 155
F	Chapitre 77 - produits exceptionnels	5 724	14 903	7 346	4 471
G	Frais financiers	2 169	2 871	13 576	11 673
H	<b>Epargne brute</b>	<b>251 873</b>	<b>616 669</b>	<b>409 469</b>	<b>520 562</b>
I	Remboursement du capital	5 529	28 168	31 384	54 359
J	<b>Epargne nette</b>	<b>246 344</b>	<b>588 502</b>	<b>378 085</b>	<b>466 203</b>
K	Capital restant dû avant au 31 décembre	296 381	668 214	636 830	584 799
L	<b>Capacité de désendettement</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>
M	<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>7%</b>	<b>16%</b>	<b>11%</b>	<b>13 %</b>

**Epargne brute H = C – D + E – F – G**

**Epargne nette J := H – I**

**Capacité de désendettement : L = K / H.** C'est le nombre d'année nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne

**Taux d'épargne brute : M = H / C.** C'est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il permet de calculer la part des recettes réelles de fonctionnement non consommées par les dépenses réelles de fonctionnement, donc la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne.

**Les résultats comptables de la communauté de communes sont positifs mais fluctuent d'une année à l'autre. Sur les 4 années, de 2014 à 2017, l'épargne brute moyenne s'élève à 449 643 €.**

**La capacité de désendettement reste d'un très bon niveau : il faut seulement un exercice comptable pour dégager l'épargne nécessaire au remboursement de la dette. Par conséquent, la communauté de communes dispose d'une réelle marge de manœuvre dans ce domaine.**

##### 2 – Les dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	2014	2015	2016	2017
chapitre 011 - charges à caractère général	633 529	715 710	751 870	851 518
chapitre 012 - charges de personnel	940 135	1 048 133	1 067 175	1 093 001
chapitre 014 - atténuation de produits	434 442	130 427	142 441	141 517
chapitre 65 - autres charges de gestion courante	1 346 844	1 305 498	1 488 548	1 399 197
chapitre 66 - frais financiers	2 169	2 872	13 576	11 673

La progression des charges à caractère général s'avère significative en 4 ans (+ 34 %). Plusieurs postes enregistrent des hausses importantes entre 2014 et 2017 :

Libellé	Augmentation en €	En %
achat de repas	28 814	37
électricité	25 297	24
combustibles	15 282	107
Petits travaux bâtiments	6 608	50
Entretien voirie	90 529	183
Maintenance	38 862	1978
Frais de télécom	4 694	49

**A eux seuls, les frais d'entretien de la voirie** (réparations, bouchage de nids de poule, broyage, fauchage) **et les frais de maintenance** (contrôles périodiques des bâtiments scolaires, sécurité incendie, photocopieurs, broyeurs, etc.), **représentent 60 % de la hausse des dépenses de fonctionnement en 4 ans**. Lors du transfert de charges, au vu des comptes administratifs 2012 des communes, le montant de charges d'entretien de la voirie atteignait 49 500 € (139 970 € en 2017) ; celui des frais de maintenance 3 500 € (40 827 € en 2017). Au moins deux explications peuvent être apportées :

- le transfert des compétences s'accompagne d'une moindre implication du personnel communal sur les compétences transférées d'où le recours à des entreprises extérieures ;
- le transfert des compétences s'accompagne d'une harmonisation par le haut qui se traduit par un lissage des inégalités entre les communes observées avant le transfert.

Répondant à des besoins réels, ces dépenses améliorent la qualité du service rendu aux usagers. Cependant si les besoins, donc les dépenses qui les financent, ne cessent de croître, viendra avant la fin du mandat la nécessité d'ajuster les recettes.

S'agissant du personnel, après un bond entre 2014 et 2015 (+ 11 %) dû aux nouveaux rythmes scolaires et à quelques réorganisations (renfort d'ATSEM, reprise de la garderie du SIESS), **elles augmentent désormais de 2 % / an depuis 2015**, ce qui correspond peu ou prou au « glissement vieillesse technicité », c'est-à-dire aux avancements et à la mise en place de la réforme « parcours professionnels carrière et rémunération » (PPCR). L'année 2018 va être marquée par la mise en place de l'accueil de loisirs.

Les évolutions du chapitre 65 sont très liées au volume des échanges avec les SICTOM et au volume de travaux réalisés par le syndicat de voirie d'Ygrande dans les communes de Coulevre, Theneuille et Valigny.

## **B – Les perspectives 2018.**

### **1 – Evolution des charges.**

A l'évidence, face à des besoins toujours croissants d'intervention sur les compétences transférées, nous ne parvenons pas à contenir les charges. Le projet de budget est bâti sur un montant de charges à caractère général de 892 600 € (+ 5 %).

Pour les dépenses de personnel, deux éléments doivent être pris en compte : l'ALSH et l'éventuelle création d'un poste de développeur touristique.

A ce stade, le projet d'ALSH est bâti à budget constant en matière de personnel, la consigne étant de veiller autant que faire se peut à ce que la mise en place de l'ALSH n'engendre pas de surcoût. Cependant, il faut attendre le retour de la 2<sup>ème</sup> enquête auprès des parents qui permettra de mieux définir la fréquentation prévisionnelle.

En matière touristique, depuis 2014, la communauté de communes investit fortement dans le programme forêt d'exception. Par ailleurs, le conseil a décidé d'absorber le SMAT et ses équipements. A cela s'ajoute la restructuration du réseau des sentiers de randonnée, qui va nécessiter un important travail de terrain. Enfin, reste le problème lancinant des forges. Dans le même temps, JL ETIEN, va être mis à disposition du SICTOM pour au moins 1 an à raison de 13 % de son temps de travail.

## 2 – Les recettes de fonctionnement.

En résumé, les principales dispositions de la loi du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 sont les suivantes :

- le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables ;
- une stabilisation de la DGF à près de 27 millions d'euros, après plusieurs années de baisse ;
- la DETR est abondée de 50 millions d'euros, à 1, 046 milliard. Désormais la commission départementale composée d'élus locaux et de parlementaires qui donne un avis sur les projets candidats à un financement DETR sera saisie pour les demandes portant sur un montant supérieur à 100 000 euros, contre 150 000 euros auparavant ;
- la dotation de soutien à l'investissement locale (DSIL) est pérennisée et s'élève à 665 millions d'euros pour 2018 ;
- en matière de péréquation, l'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est maintenue à un milliard d'euros, le législateur abandonnant ainsi le projet de fixer cette enveloppe à hauteur de 2% des recettes fiscales des communes et des EPCI à fiscalité propre.

Pour ce qui nous concerne, le dégrèvement de la TH va être normalement compensé, en 2018, par l'Etat, donc le produit fiscal ne devait pas diminuer cette année.

Du côté des dotations, la perte annoncée de la bonification de la DGF n'aura pas lieu. En effet, l'article 159 de la loi de finances pour 2018 est venu abaisser de 9 à 8 le nombre de compétences nécessaires pour bénéficier de la bonification. Ainsi, le 8 janvier, nous avons reçu l'arrêté préfectoral confirmant l'éligibilité de la communauté de communes à la bonification. Par conséquent, la DGF devrait connaître une légère érosion mais pas de chute.

## II – L'investissement.

### A – Le bilan 2014/2017.

Dépenses opérations d'investissement	2014	2015	2016	2017
	814 224 €	671 084 €	1 211 286 €	1 177 789 € <sup>1</sup>

En 2017, 893 948 € d'investissement ont été réalisés. Si on ajoute les restes à réaliser, c'est-à-dire les travaux engagés mais pas encore terminés, ou terminés après le 15 décembre 2017, le montant total des investissements s'élève à 1 177 789 €, ce qui constitue une 2<sup>ème</sup> année consécutive de fort investissement. Les principales réalisations ont été les suivantes :

- forges de Tronçais : 24 062 €
- forêt d'exception : 53 907 €
- Subventions aux communes : 148 613 €
- Voirie travaux : 409 916 € (rè 2016 non pris en compte : 111 178 €)
- Voirie matériel : 135 472 €
- Voirie signalétique : 2 836 € (rè 2016 non compris : 6 840 €)
- Ecoles travaux: 196 201 € (rè 2016 non compris : 29 226 €)
- Ecole mobilier et informatique : 36 598 €

<sup>1</sup> 893 948 € auxquels s'ajoutent les restes à réaliser.

## **B – Les perspectives 2018/2020.**

Pour tenir la distance jusqu'à la fin du mandat, un plan pluriannuel d'investissement a été établi. **Il s'agit d'une prévision qui s'ajuste chaque année.** Elle permet de bâtir une prospective financière et d'estimer les besoins en termes d'emprunt, voire de fiscalité.

**Pour 2018, les opérations qui devraient vous être proposées lors du vote du budget figurent dans le tableau ci-après. L'effort d'investissement serait encore supérieur à 1 400 000 €.**

**La variable d'ajustement sera le recours à l'emprunt.** Avec le niveau d'épargne brute actuel, l'encours de dette de la communauté de communes pourrait atteindre 2 000 000 € pour une capacité de désendettement de 5 ans (seul considéré par les spécialistes comme normal). Cependant, en lien avec l'évolution des charges et des recettes de fonctionnement, le niveau d'épargne brute va se réduire aux environs de 300 000 € d'ici la fin du mandat sans action sur le levier fiscal. En conséquence, **le montant de la dette ne devra pas excéder 1 500 000 € à 1 700 000 € au 31 décembre 2020.**

Sur le budget 2017, il avait été prévu d'emprunter, mais dans la mesure où les travaux de rénovation et de mise en accessibilité des écoles de Coulevre, Saint-Bonnet et Valigny n'ont pas démarré en 2017, l'emprunt n'a pas été souscrit. Dans le tableau ci-dessous, il est prévu d'emprunter 500 000 €. Cela porterait l'encours de dette au 31 décembre 2018, à 1 032 101 €. **Il resterait donc une marge de manœuvre de 500 à 700 000 € sur l'emprunt d'ici 2020.**

Il faut conserver cette marge de manœuvre car **le dernier gros projet du mandat relatif aux bâtiments scolaires concernera Hérisson**, avec 615 000 € HT de travaux estimés. Il faudra assurer l'autofinancement via l'emprunt afin de ne pas assécher l'excédent de fonctionnement, donc le fonds de roulement, de la communauté de communes. Cette année, sont inscrites au budget les dépenses de maîtrises d'œuvre.

Quant à la voirie, suite aux propositions de la commission, le montant de travaux avoisinera chaque année **480 000 € HT**, subventionnés jusqu'à 30 % pour le Département (les fossés ne sont pas subventionnés).

Enfin, sauf surprise, les études de positionnement concernant **les campings des Ecosais et de Champ Fossé, et le CAP Tronçais**, devraient proposer la réalisation de travaux de rénovation de plusieurs centaines de milliers d'€. Le financement de ces travaux sera assuré via le contrat territorial du Département (343 250 € de subvention, déduction faite du programme Tronçais Forêt d'Exception), qui devra être signé avant le 31 mai 2018, et le contrat touristique (450 000 € de subvention). Cependant, il restera 20 % à autofinancer par l'emprunt.

**Ainsi, il vous est proposé d'approuver ce rapport d'orientations budgétaires 2018.**

Annexe à la délibération n°2018-01 du 30 janvier 2018

Dépenses	Propositions nouvelles	Report	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Report	Propositions globales
<b>0303 - SITE TRONCAIS LES FORCES</b>	<b>55 000,00</b>	<b>23 754,00</b>	<b>78 754,00</b>				
2031 - Frais d'études		23 754,00	23 754,00	1327 - Budget communautaire et fonds structurels			
2135 - Instal.géné.,agencements ,aménagement des construc	55 000,00		55 000,00				
08001 - Matériel de bureau et informatique	6 000,00	0,00	6 000,00				
11001 - Forêt patrimoine	306 000,00	45 000,00	351 000,00	1321 - Etats et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00
2138 - Autres constructions		45 000,00	45 000,00	1323 - Départements			
2145 - Const.sur sol d'autrul.Instal.géné.agence.aménage	306 000,00	70 263,03	190 263,03				
12004 - Subventions éqult versées aux communes	120 000,00	0,00	15 000,00				
13001 - Véhicule	15 000,00	0,00	15 000,00				
1604 - Ecoles travaux ST B C V	40 000,00	502 276,20	542 276,20	1321 - Etats et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00
21731 - Bâtiments publics	40 000,00	502 276,20	542 276,20	1322 - Régions			
				1323 - Départements			
1701 - Voirie Travaux	0,00	127 058,77	127 058,77				
1702 - Voirie matériel	0,00	45 805,21	45 805,21				
1704 - Ecoles Braze - Le Brethon - Le Vilhain	0,00	42 224,31	42 224,31				
2317 - Immo. corp. reçues au titre d'une mise à dispo.		42 224,31	42 224,31	1321 - Etats et établissements nationaux	0,00	95 240,76	95 240,76
				1323 - Départements		57 205,00	57 205,00
1801 - Voirie travaux	600 000,00	0,00	600 000,00				
21751 - Réseaux de voirie	600 000,00		600 000,00	1323 - Départements			
1802 - Voirie matériel	55 000,00	0,00	55 000,00				
1803 - Voirie panneaux	15 000,00	0,00	15 000,00				
1804 - Ecole Hérisson	70 000,00	0,00	70 000,00				
1805 - Ecoles mobilier et informatique	40 000,00	0,00	40 000,00				
1806 - Accueil de loisirs	60 000,00	0,00	60 000,00				
21738 - Autres constructions	80 000,00		60 000,00	1323 - Départements			
				1328 - Autres			
1807 - Equipements touristiques	72 000,00	0,00	72 000,00				
2031 - Frais d'études	72 000,00		72 000,00	1322 - Régions			
1808 - Ecoles travaux divers	30 000,00	0,00	30 000,00	1323 - Départements			
21731 - Bâtiments publics	30 000,00		30 000,00				
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>1 484 000,00</b>	<b>856 381,52</b>	<b>2 340 381,52</b>	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>444 579,00</b>	<b>394 453,76</b>	<b>839 032,76</b>
				1641 - Emprunts en euros			
<b>TOTAL NON INDIVIDUALISE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	1 484 000,00	856 381,52	2 340 381,52				
020 - Dépenses imprévues	357 414,98		357 414,98	021 - Virement de la section de fonctionnement			
13916 - Autres établissements publics locaux	25 787,41		25 787,41	024 - Produits des cessions d'immobilisations			
13917 - Budget comm unautaire et fonds structurels	313,80		313,80	10222 - FCTVA			
1641 - Emprunts en euros	1 277,00		1 277,00	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés			
	67 000,00		67 000,00	2764 - Créances sur des particuliers			
				28XX- Amortissements			
	451 803,19	0,00	451 803,19				
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 935 803,19</b>	<b>856 381,52</b>	<b>2 792 184,71</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 453 151,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 453 151,95</b>
					<b>2 397 730,95</b>	<b>394 453,76</b>	<b>2 792 184,71</b>